



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

pharmaciens

Question écrite n° 114022

Texte de la question

M. Alain Bocquet attire l'attention de M. le ministre du travail, de l'emploi et de la santé sur le statut et la situation des pharmaciens adjoints salariés qui revendiquent de pouvoir participer comme associés aux Sociétés interprofessionnelles de soins ambulatoires (SISA), puisque pouvant justifier des mêmes diplômes et qualifications que les pharmaciens titulaires. Il lui demande également quelles dispositions le Gouvernement entend prendre pour revaloriser une profession qui souffre aujourd'hui d'une baisse de salaire, d'une augmentation de la précarité contractuelle, d'un chômage en progression, aggravé, soulignent les professionnels concernés, notamment « par le regroupement des licences de pharmacie, par le non-respect des seuils d'embauche ».

Données clés

Auteur : [M. Alain Bocquet](#)

Circonscription : Nord (20^e circonscription) - Gauche démocrate et républicaine

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 114022

Rubrique : Pharmacie et médicaments

Ministère interrogé : Travail, emploi et santé

Ministère attributaire : Travail, emploi, formation professionnelle et dialogue social

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 12 juillet 2011, page 7577

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)